

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
 GOUVERNEMENT  
 -----

N° 2014- D/GNC

du

Ampliations :

H-C	1
Congrès	1
Gouvernement	1
SGG/	1
DAJ	1
JONC	1
Archives	1

**Délibération n° 2014- D/GNC du ... 2014 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 6 du 27 mai 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2014-.../GNC-Pr du...juin 2014 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2014-.../GNC-Pr du ... juin 2014 constatant la prise de fonctions de la présidente et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la réunion de collégialité du ... juin 2014 ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit

**Article 1er :** Les membres du gouvernement sont chargés d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration conformément aux dispositions suivantes, et dans la limite des compétences dévolues à la Nouvelle-Calédonie.

**Article 2 :** Madame Cynthia Ligeard, présidente du gouvernement est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la fonction publique, de la sécurité civile et du transport aérien international.

**Article 3 :** Monsieur Philippe Germain est chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'énergie.

Monsieur Philippe Germain est également chargé du suivi des questions relatives à la communication audiovisuelle et des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

.../...

**Article 4 :** Monsieur Thierry Cornaille, porte-parole du gouvernement, est chargé d'animer et de contrôler le secteur du budget, du logement du développement numérique, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 5 :** Monsieur André-Jean Léopold est chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'enseignement.

Monsieur André-Jean Léopold est également chargé du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et de la mise en place du service civique.

**Article 6 :** Monsieur Bernard Deladrière est chargé d'animer et de contrôler le secteur de la santé, du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme.

Monsieur Bernard Deladrière est également chargé du suivi des transferts de compétence, du suivi des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du médipôle de Koutio, des relations avec les provinces et les communes, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration.

**Article 7 :** Madame Sonia Backès est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

**Article 8 :** Monsieur Gilbert Tyuienon est chargé d'animer et de contrôler le secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique, du transport terrestre, du transport maritime, des mines et de la sécurité routière.

Monsieur Gilbert Tyuienon est également chargé de poursuivre l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 ».

**Article 9 :** Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes est chargé d'animer et de contrôler le secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle.

**Article 10 :** Monsieur Anthony Lecren, porte-parole du gouvernement suppléant, est chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'écologie, du développement durable, de l'aménagement foncier, des affaires coutumières, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles de la zone économique exclusive.

Monsieur Anthony Lecren est également chargé du suivi des zones de développement prioritaires dites « ZODEP » et des relations avec le sénat coutumier.

**Article 11 :** Madame Déwé Gorodey est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

**Article 12 :** Madame Valentine Eurisouké est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la jeunesse et des sports.

**Article 13 :** La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La présidente du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie

Cynthia Ligeard